

**CONDUITE DES OPERATIONS DE
DENEIGEMENT "CAS D'IFRANE"**

**BEN N'CER M'HAMED
RTP DE L'ORIENTAL**

SERVICE HIVERNAL CONDUITE DES OPERATIONS DE DENEIGEMENT

I - PRESENTATION GENERALE

1) Définition :

La campagne de déneigement consiste à réaliser un ensemble d'actions permettant le maintien de la circulation dans de bonnes conditions de confort et de sécurité sur le réseau enneigé pendant toute la saison hivernale. Ces actions devraient leur l'efficacité à :

- Une connaissance parfaite du réseau.
- Une prévision météorologique soutenue.
- La programmation et la planification correcte des interventions.
- L'organisation adéquate des moyens et leur disponibilité pendant toute la saison hivernale.

2) Réseau national enneigé :

Le réseau enneigé du Maroc est d'environ 2 400 Km dont 35 % de routes principales, 25 % de routes secondaires et 40% de chemins tertiaires.

La gestion de ce réseau est assurée par treize Directions régionales ou provinciales des T.P.

L'opération de déneigement ne pouvant pas s'effectuer simultanément sur l'ensemble du réseau routier enneigé, Il a donc été procédé à une hiérarchisation des liaisons routières selon le trafic écoulé, l'impact de la route sur l'économie de la zone desservie et la nature de la liaison assurée. C'est ainsi que quatre niveaux de services ont été établis permettant d'organiser au mieux l'intervention du déneigement.

NIVEAU DE SERVICE S1

Les routes classées dans ce niveau de service bénéficient d'une intervention continue de jour comme de nuit afin que la circulation y soit maintenue dans de bonnes conditions en permanence.

NIVEAU DE SERVICE S2

L'intervention sur les routes classées dans ce niveau de service n'est pas permanente. Il est toutefois demandé d'assurer des conditions de circulation acceptable pendant le jour.

NIVEAU DE SERVICE S3 :

Aucun délai n'est imposé pour les routes classées dans cette catégorie. Les conditions de circulation acceptables y sont donc rétablies dès que possible.

Ce niveau concerne toutes les routes enneigées et non incluses dans les niveaux de service 1 à 3 . En effet leur dégagement ne présente pas un intérêt réel et de ce fait ne seront traitées qu'une fois les routes des niveaux de service 1,2 et 3 deviendraient entièrement libres. Les routes du niveau de service S4 ne sont donc pas recensées.

Le réseau routier enneigé est soumis à des chûtes de neige plus ou moins importantes selon les régions et les périodes . L'on remarque que la période la plus enneigé correspond au mois de Février.

Les tableaux suivants donnent la répartition du réseau enneigé par RTP ou DTP en distinguant les niveaux de service et l'importance de l'enneigement.

Directions Régionales ou provinciales	S1 km	S2 km	S3 km	Total Km	Pourcentage
D.R.T.P. DE FES	75	17	15	107	4,5
D.R.T.P. DE MARRAKECH	97	124	35	256	10,8
D.R.T.P. DE MEKNES	33	-	-	33	1,38
D.R.T.P. DE OUJDA	14	57	12	83	3,5
D.P.T.P. D'ALHOUCHEIMA	91	35	33	159	6,7
D.P.T.P. D'AZILAL	21	18	6	45	1,9
D.P.T.P. DE BENI MELLAL	-	83	-	83	3,5
D.P.T.P. DE BOULEMANE	35	140	45	220	9,26
D.P.T.P. DE CHEFCHAOUEN	74	24	10	108	4,55
D.P.T.P. D'IFRANE	141	131	16	288	12,12
D.P.T.P. DE KHENIFRA	189	256	22	467	19,66
D.P.T.P. DE OUARZAZATE	116	31	57	204	8,58
D.P.T.P. DE TAZA	45	194	83	322	13,55
TOTAL :	931	1 110	334	2 375	100 %

Directions	Hauteur de neige			
	30 cm	30 cm < h < 60 cm	60 cm < h < 100 cm	> 100 cm
D.P.T.P. D'EL HOUCEIMA	83 km	66 km	10 km	- /
D.P.T.P. D'AZILAL	23	22	-	-
D.P.T.P. DE BENI MELLAL	68	15	-	-
D.P.T.P. BOULEMANE	98	122	-	-
D.P.T.P. CMEFCHAOUEN	46	62	-	-
D.P.T.P. DE FES	33	74	-	-
D.P.T.P. D'IFRANE	119	115	54	-
D.P.T.P. DE KHENIFRA	233	199	35	-
D.P.T.P. MARRAKECH	95	70	32	59
D.P.T.P. MEKNES	33	-	-	-
D.P.T.P. D'OUARZAZATE	87	73	44	-
D.P.T.P. D'OUJDA	83	-	-	-
D.P.T.P. DE TAZA	115	120	87	-
T O T A U X :	1.116 km	938 km	262 km	59 km

Il convient cependant de signaler qu'il n'est pas fait mention dans ces tableaux des sections de congères qui sont très localisées et dispersées dans le réseau enneigé, leurs hauteurs dépassent parfois 3 mètres.

3) -Moyens matériel :

L'opération de déneigement s'effectue actuellement à l'aide d'engins équipés d'étraves ou de naïses ayant un âge moyen de 8 ans. Le matériel en question est composé de 67 engins équipés d'étraves dont 6 Niveleuses et de 25 autres équipés de fraises.

L'équipement optimum en matériel moderne de déneigement vise l'aboutissement à un compromis entre le rendement et l'économie. Cependant, il ressort de la comparaison entre les résultats d'une étude menée à cet effet et les moyens existants que l'équipement en matériel d'intervention reste insuffisant en quantité et en qualité.

Consciente de ce problème, la Direction des Routes et de la Circulation Routière déploie des efforts louables afin de bénéficier des moyens lui permettant de s'équiper en matériel suffisant et adéquat aussi bien de déneigement que de radiotéléphonie. C'est ainsi que pendant la période 1989/92 il a été procédé à l'acquisition de 27 engins étraves et de 9 fraises afin de renouveler ou de renforcer le patrimoine existant. Il est prévu que cet effort se poursuive pendant les années futures.

Nous aborderons dans ce qui suit l'exemple de la campagne de déneigement dans la Direction Provinciale des T.P, d'Ifrane qui je le rappelle dispose d'un réseau enneigé de l'ordre de 300 km reparté en

Niveau S1 :	140 Km.
Niveau S2 :	130 km.
Niveau S3 :	20 km.

soit environ 13% du réseau national enneigé.

Le matériel de déneigement utilisé est composé de :

- 12 engins à étraves.
- 06 fraises.

La particularité de l'enneigement à Ifrane est qu'il couvre la majeure partie du réseau principal et secondaire de même que le Chef lieu de la Province (Ifrane à 1.650m) est enneigé ce qui confère aux opérations de déneigement un caractère assez sensible.

II - PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE DENEIGEMENT

1) -Préparation du matériel :

Afin d'éviter que des pannes prévisibles ne se produisent en pleine période de neige, tout le matériel de déneigement et d'accompagnement est vérifié et traité de façon à lui permettre de fonctionner dès qu'une chute de neige est annoncée. Les problèmes mécaniques et techniques sont résolus à l'avance et en tous les cas avant le mois d'Octobre.

La vérification technique s'effectue par les moyens des parcs de la D.T.P. ou du S.L.M. et si nécessaire par des entreprises privées spécialisées selon les spécificités du matériel.

Après révisions et réparations des engins, une vérification finale de chaque engin est opérée par le mécanicien en présence du conducteur de l'engin considéré. Une mise en marche du moteur se fait chaque semaine pendant une demi-heure minimum durant laquelle le conducteur teste les organes mécaniques et électriques de l'engin qui lui est affecté.

Chaque engin est équipé de chaînes, de câble de remorquage d'une pelle, d'une pioche, d'une pelle et d'un outillage de mécanique approprié.

L'on vérifie que les étraves portent des cales afin d'éviter l'usure rapide des lames.

Au niveau du parc l'on s'assure de l'existence de stocks suffisants de carburants de lubrifiants, de graisses et de pièces de rechange nécessaires. Ces stocks sont renouvelés si nécessaire tout au long de la campagne de déneigement.

2) Préparation du personnel

Le personnel est l'élément moteur important du déneigement. Il doit être d'une bonne qualité d'adresse de connaissances professionnelles et de dévouement. Il doit recevoir une formation, un entraînement et des consignes précises avec des programmes d'intervention élaborés à l'avance par les responsables.

En contre partie et pour lui permettre d'intervenir dans de bonnes conditions faces aux sévérités climatiques et à l'effort considérable qui lui est demandé de fournir, il lui est assuré un minimum de service ; hébergement, ravitaillement, habillement, chauffage, primes etc ...

a) Habillement :

L'on doit veiller sur la qualité des effets de déneigement et faire la distribution avant la saison hivernale.

b) Chauffage :

Vérifier l'état du matériel de chauffage et stocker suffisamment de bois ou autre produits dans les centres et postes de déneigement.

c) Ravitaillement :

L'on prépare la fourniture des vivres afin qu'elle soient livrées à temps pendant les opérations de déneigement.

d) Hébergement :

L'on procède avant la campagne de déneigement à l'entretien des différents locaux (centres et postes de déneigement) ainsi que de leurs équipements en literie et matériel de cuisine.

3) Moyens de communication

Les équipements de communications téléphoniques ou de radiotéléphonie (postes fixes et postes mobiles) contribuent efficacement au bon déroulement de la campagne de déneigement. Ils font l'objet de test et de vérification au même titre que le matériel de déneigement. C'est ainsi qu'à l'amont de chaque campagne, des communications de rodages sont opérées à des heures régulières entre les différents centres et postes d'interventions ainsi qu'avec les D.T.P. limitrophes. En cas de besoin, la remise en état du matériel de radiotéléphonie est confiée aux fournisseurs installateurs.

4) Plan d'intervention :

Le plan d'intervention qui a pour but d'assurer la meilleure répartition des moyens dont dispose la D.T.P. tient sur le plan matériel que personnel en fonction des tâches par ordre d'urgence tiendra compte :

- Des installations fixes existantes.
- Des moyens matériels affectés.
- Des moyens en personnel existants.
- Du réseau à déneiger.

Le second objectif est de permettre l'intervention immédiate dès début de la chute de neige des équipes nominativement désignées sur les sites prioritaires préalablement définis.

Ce plan d'intervention qui est établi au niveau de la D.P.T.P. comprend essentiellement :

- La carte d'intervention suivant les niveaux de services arrêtés et qui comporte aussi la liste nominative du personnel et du matériel affectés par centre et poste d'intervention.
- La carte de difficultés particulières inhérentes au déneigement.
- Les décisions d'affectation du personnel par poste et par tâche (chef de poste, conducteurs, graisseurs, opérateurs radios et gardiens de barrières).

- Tableau de la rigueur de l'enneigement feuille de pointage par personne.
- Tableau mensuel récapitulatifs de pointage.
- Bulletin de renseignement journalier sur l'état du réseau.
- Message d'information de l'état du réseau.

5) Autres actions :

Un certain nombre de mesures sont prises afin de permettre le bon déroulement des opérations de déneigement il s'agit en particulier de :

a) Entretien préventif :

-Entretien des chaussées et suppression de cassis qui constituent une extrême gêne pour les engins de déneigement allant jusqu'à leur provoquer de sérieux dégâts voir même des accidents.

- Curage des fossés, des ouvrages d'assainissement et des caniveaux.
- Entretien des brises vents empêchant la constitution des congères.
- Entretien et élargissement éventuel des accôtments pour permettre le stockage de la neige.

b) Balisage des sections de routes à fort enneigement :

Dans les zones où l'enneigement est important, les limites des plateformes sont matérialisées à l'aide d'un jalonnement par des pèrches qui sont généralement mis en place au courant du mois d'Octobre.

c) Approvisionnement en matériaux de lutte contre le verglas :

Le matériaux utilisé est la pouzzolane disponible en grande quantité dans une carrière à Jbel Habri . Le sel n'est utilisé qu'exceptionnellement en cas d'urgence ou de circonstances particulières étant donné l'effet nocif qu'il a sur les chaussées.

Le matériau en question est approvisionné sur des aires dégagées au droit des sections verglacées et cela pour permettre une interventions rapide sans avoir recours au transport et permettre aussi éventuellement aux usagers en difficulté (pneux lisses et sans équipement adéquat) de s'en servir directement.,Cependant le stockage en grande quantité dans les centres d'interventions où il doit y avoir présence de chargeuse est recommandé.

II - DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE DE DENEIGEMENT

La réussite d'une intervention de déneigement est jugée selon la célérité avec laquelle elle est effectuée et selon la qualité du service rendu à l'usager par le maintien en état de circulation convenable du réseau enneigé. Pour ce faire, les conditions suivantes sont observées :

1) Prévisions météorologiques :

A partir du mois de Novembre et jusqu'à la fin de la saison hivernale s'étalant généralement jusqu'à la fin Avril, il est procédé quotidiennement a un recueil d'informations sur les prévisions météorologiques et particulièrement sur les chute de neige probables dans la région pour une durée de 24 à 48 h. Ces renseignements sont fournis généralement par le service météorologie nationale par le moyen de :

-Téléx N° : 22 818 M =renseignements par région ou exceptionnellement par axe routier important.

- Téléphone N° :0936 - 42 - 42 = Renseignement p ar région fournit à tout moment concernant des périodes de 48h.

Il est à remarquer qu'a cet effet une contribution notable est faite par les gardiens en particulier des postes de Jbel Habri (à 2100 m d'altitude) et d'Ifrane (à 1 650 m d'altitude). L'enneigement dans la Province d'Ifrane couvre parfois la ville d' Azrou se trouvant à 1 500 m d'altitude.

2) Instauration de permanence :

Dès l'annonce de mauvais temps, il est systématiquement instauré une permanence continue de jour et nuit, au niveau des centres et postes d'intervention et cela jusqu'au rétablissement du beau temps. Cette permanence est effectuée par un technicien (au niveau de centre de déneigement) ou un conducteur de chantier (au niveau de poste de déneigement) ayant une connaissance parfaite du réseau routier et des dispositions diverses du déneigement. Ce technicien ou conducteur de chantier est assisté lors de la permanence par un conducteur disposant d'un véhicule tout terrain ou d'engin équipés de radio-mobile.

Il convient de noter que la Direction Provinciale d'Ifrane comporte cinq postes coiffés par deux centres de déneigement :

*** Centres de déneigement :**

-Ifrane = avec a sa tête l'Ingénieur Chef du service infrastructure qui assure en même temps la coordination de l'opération du déneigement au niveau de la D.P.T.P.

- Azrou = placé sous la responsabilité de l'Ingénieur Chef de la subdivision d'Azrou.

*** Poste de déneigement :**

- Ifrane I = sous la responsabilité d'un technicien.
- Ifrane II = sous la responsabilité d'un technicien.
- Azrou = sous la responsabilité d'un technicien.
- Habri = d'un conducteur de chantier.
- Timahdite = d'un conducteur de chantier.

3) Annonce de la chute de neige :

Dès l'annonce de la 1^{ère} chute de neige constatée par l'un des postes d'intervention, le responsable de permanence concerné communique aussitôt l'information aux Ingénieurs Chefs des centres et avise les Chefs des autres postes pour que chacun en ce qui le concerne procède à la mise en oeuvre de plan d'intervention établi au préalable et décrit précédemment. Il s'agit en particulier de :

- Mobiliser immédiatement tout le personnel de déneigement au niveau de chacun des postes d'intervention et en l'occurrence : les conducteurs, les graisseurs, les gardiens de barrières et les manoeuvres . Il est aussi fait appel au Chef de parc et à son personnel : magasinier, mécaniciens, électriciens, vulcanisateur, soudeur, pompiste etc ...

- Envoyer les 1^{ers} engins de reconnaissance sur le réseau prioritaire de niveau de service S1 et S2. Ces engins sont choisis parmi ceux équipés de radios mobiles. Cela permet aux conducteurs de rendre compte aux chefs de postes de l'état de la route au fur et à mesure de leur déplacement.

4) Opération de déneigement :

Les renseignements communiqués par les engins de reconnaissance sont consignés sur les comptes rendus journaliers concernant la rigueur de l'enneigement dont le modèle est joint en annexe du dossier sur le plan d'intervention exposé précédemment. L'opération de déneigement est déclenchée dès que le noir de la chaussée n'apparaît plus .

Selon les renseignements recueillis, le Chef de poste en concertation si nécessaire avec le Chef de centre peut décider de l'envoi d'un renfort de moyens humains et matériels disponibles sur une section déterminée du réseau prioritaire.

Pendant que le déneigement des routes de niveau de service S1 et S2 s'effectue, l'on essaye de recueillir les informations nécessaires sur l'état du réseau de niveau S3 et éventuellement S4. Ces renseignements sont souvent donnés par des agents bénévoles en l'occurrence, les usagers de la route,

l'autorité locale, la Gendarmerie Royale et autres. A défaut ces renseignements sont recueillis directement par les services de la D.T.P. dès que la circulation sur les routes de niveau S1 et S2 est correctement rétablie. Le déneigement est par suite déclenché par le matériel approprié.

Pendant le déneigement les Chefs de postes procèdent à l'aide de véhicules tout terrain équipés de radios ou à défaut à l'aide d'engin à des inspections de leur réseau afin d'organiser au mieux les opérations et intervenir en cas de difficultés quelconques

L'affectation du type de matériel sur une section donnée peut être revue par le Chef de poste pendant le déneigement par suite de changement de circonstances climatiques ayant une influence sur l'état de la neige. C'est ainsi que pour :

- La neige mole par suite de pluie ou de brouillard, l'intervention se limite en général à l'emploi d'engins à étraves.

- La neige dure et solide par suite d'une gelée éventuelle nécessite généralement l'emploi de fraises sur les hauteurs relativement importantes (au delà de 40 à 50 cm). L'emploi de ces mêmes fraises est aussi indispensable en cas de congères.

Il est important de signaler que des tournées inopinées sont effectuées au réseau pendant le déneigement par les chefs de centres et par le D.T.P. lui même pour s'assurer du bon déroulement des travaux de déneigement et apporter au besoin les correctifs qui seraient éventuellement nécessaires à une amélioration des rendements, de l'efficacité etc ...

5) Fermeture de route :

- Fermeture momentanée :

- * A la suite de difficulté notamment d'un véhicule poids lourd sur une section de route présentant des déclivités notables, il en résulte généralement un blocage de la circulation à ce niveau qui nécessite par conséquent le marquage de celui-ci. A cet effet et pour éviter l'accumulation de véhicules derrière le

camion en difficulté mettant en danger les usagers de la route, il est procédé à la fermeture momentanée de la section de route concernée jusqu'au dégagement complet de celle-ci.

* Par suite de chûtes continues de neige abondante, il est parfois nécessaire d'organiser des convois pour assurer la circulation en toute sécurité. Il est cependant conseillé pour les itinéraires en montagne de mettre en premier rang les véhicules lourds suivis de véhicule légers, l'ensemble espacés entre eux d'au moins 10 m tout en gardant la même vitesse et en évitant les dépassements générateurs d'accidents et blocage de la circulation.

- Fermeture complète :

En cas d'abondance de chute de neige accompagnée de tempête rendant les opérations de déneigement sans effet ou présentant un danger pour la sécurité des équipes de déneigement et des usagers de la route, il est procédé à la fermeture de la ou des sections de routes concernées. La décision de fermeture de route est prise au niveau du Chef de centre qui en rend compte aussitôt au D.T.P. Cette décision est aussi portée à la connaissance de la D.R.C.R. par le moyen de téléphone, de radio, de télex ou de télécopie. L'on doit communiquer le N° de la route, la section concernée, les localités desservies ainsi que les possibilités de déviation. La coupure de la route doit aussi être affichée sur les panneaux de signalisation implantés à cet effet et doit être matérialisée par un obstacle physique infranchissable en l'occurrence les barrières au voisinage desquelles des guérites sont implantées pour abriter les gardiens qui y sont affectés en permanence pendant toute la durée de la coupure.

Il est important de signaler qu'avant de procéder à la fermeture de la route, le responsable du poste de déneigement effectue une reconnaissance sur la section concernée pour s'assurer de l'inexistence des usagers en difficulté d'une part et pour relancer les travaux de déneigement dès l'accalmie d'autre part.

6) Equipement et accessoires des engins de déneigement :

Chaque engin est équipé de :

- Cable de remorquage.
- Chaines = elles ne sont utilisées qu'en cas de hauteur de neige moyennement importante (au delà de 0,20 m) ou de verglas.
- Pelles pour graisseur.
- Torche et petit matériel de dépannage.
- Gyrophare.
- Un poste de radiotéléphonie (pour au moins un engin par section de route ou par itinéraire).

Les engins à étraves sont généralement chargés de pouzolane ou de grain de riz afin d'améliorer leur adhérence et augmenter leur efficacité de dégagement de la neige.

Ces matériaux sont aussi éventuellement utilisés dans le sablage sous les pneus des véhicules en difficulté (dérapage ou glissance).

7) Précautions à prendre :

- N'utiliser que les chauffeurs et personnel expérimenté et habitué aux travaux de déneigement. Le nouveau personnel qu'il serait nécessaire d'affecter à cette mission doit avoir subi une formation sur le tas en accompagnant ses homologues anciens pendant au moins une campagne.

- Rester en contact permanent par radio ou à défaut par véhicule tout terrain avec l'ensemble des équipes de déneigement opérant sur le terrain afin de parer à toute difficulté pouvant surgir pendant les travaux. Ce contact est à maintenir aussi avec les postes d'intervention avoisinants. S'assurer quotidiennement de l'état des engins de déneigement et suivre la réparation de ceux qui tombent en panne afin qu'ils soient remis en état très rapidement. A cet effet le stock en pièces détachées nécessaires à la réparation de pannes prévisionnelles doit être constamment renouvelé.

8) Lutte contre le verglas :

Pendant la saison hivernale, quelques sections de routes enneigées présentent des risques de formation de verglas en période de température basse pendant la nuit (entre 0h et 4h en général). Cette formation s'effectue pendant près de 5 mois de l'année (Novembre à Mars) et constitue un danger certain pour les usagers de la route si un traitement approprié n'est pas envisagé. Pour y remédier il est procédé à :

- La mise en place d'une signalisation adéquat indiquant la présence de verglas et le risque de glissance afin que les usagers soient plus vigilants lors de la traversée de ces sections.

- La constitution de plusieurs équipes de sablage pouvant intervenir simultanément et rapidement sur l'ensemble des sections verglacées.

L'on s'efforce d'achever ces opérations généralement avant six heures du matin, heure à laquelle le trafic commence à reprendre son activité normale.

Ces équipes sont dotées de :

- Camion bâche sur la moitié environ de la benne afin d'y abriter les ouvriers pendant le déplacement (gelée).

- Eventuellement une répandeuse mécanique d'abrasif portée sur camion. A défaut, le répandage se fait manuellement à l'aide de pelles.

- Chargeuse installée sur le lieu de stockage de matériaux de répandage et qui permet de faire activer l'opération de chargement de camion.

9) Opération de sauvetage :

En cas de panne ou d'impossibilité de dégager un véhicule bloqué par la neige, le transport de ses occupants est du ressort des équipes de déneigement qui assurent leur transfert vers des lieux sûrs tels que centres ou postes de déneigement ou ville la plus proche. Ce transfert se fait à l'aide des engins de

déneigement ou des véhicules d'accompagnement. A cet effet il importe de signaler que les postes et les centres de déneigement doivent être équipés de lits supplémentaires, de vivres et de moyens de chauffage.

IV QUELQUES RECOMMANDATIONS :

Les Chefs de centres d'intervention assistés des Chefs de postes chargés d'exécuter sur le terrain les opérations de déneigement doivent :

1) Avant la campagne de déneigement :

- Préparer les plans d'intervention de leurs centres suivant le modèle déjà exposé.
- Faire diagnostiquer l'état du matériel afin de procéder aux différentes réparations nécessaires.
- Concevoir les différentes tâches à mener et l'enchaînement de leur réalisation.
- Prévoir les difficultés probables et envisager les moyens permettant de les résoudre.

2) Pendant les travaux de déneigement :

- Organiser = c'est-à-dire mettre en exécution les plans d'intervention et mettre en place les structures de fonctionnement qui assureront le déclenchement dans de bonnes conditions et au moment opportun des opérations de déneigement.

- Commander : c'est-à-dire donner à son personnel subalterne et d'une manière claire et précise les instructions nécessaires pour réaliser les tâches dont ils ont la charge d'une manière aisée et rapide.

- Coordonner : c - à - d, synchroniser les activités simultanées des différentes brigades.

-Contrôler : c - à - d, vérifier et s'assurer que le déroulement des travaux s'effectue comme prévu et apporter les correctifs si nécessaire pour remédier aux éventuelles erreurs ou insuffisances.

-Rendre compte : c- à - d, relater verbalement et par écrit modèle de compte rendu déjà exposé); les faits marquants constatés pendant le déneigement. L'on portera les tâches réalisées (quantitativement et qualitativement), les incidents survenus éventuellement, les difficultés rencontrées et les solutions adoptées etc ...

- Suivre avec vigilance la rigueur de l'enneigement tout en portant quotidiennement sur les imprimés établis à cet effet les débuts, les fins et les hauteurs de chûtes de neige.

- Comptabiliser : les heures de mobilisation et de déneigement effectif réalisées par les différentes catégories du personnel affecté au déneigement

- Communiquer : l'état du réseau enneigé deux fois par/jour (9h et 15h) à :

* D.R.C.R, D.R.T.P et D.P.T.P. avoisinantes.

* Autorité provinciale, Gendarmerie Royale et sûreté nationale à l'aide du bulletin d'information déjà exposé.

* Usagers de la route par les panneaux de renseignement sur l'état du réseau.

- Veiller sur l'organisation des convois en concertation avec les centres et postes d'interventions avoisinants et éviter d'organiser deux convois dans les deux sens sur une même section afin d'éviter les croisements préjudiciables à la sécurité et à la poursuite du déneigement. néanmoins les convois doivent être organisés afin que les croisements s'effectent dans des agglomérations.

- Procéder à la fin de chaque chute de neige à l'élargissement des sections deneigées afin de faciliter les opérations de déneigements ultérieurs et éviter les rétrécissements de chaussées.

-En fin veiller sur la motivation du personnel de déneigement par l'octroi en temps opportun des :

- * Effets de déneigement de qualité.
- * Primes de déneigement.
- * Dotation en moyen d'hébergement, de chauffage et d'alimentation convenables .